



Les chemins ruraux

Intervenante : **Florence LAGNEAU-BILLET**, Avocate spécialisée en droit public

9 mars

FORMATION PAYANTE SUR INSCRIPTION
(Financement par la collectivité ou par le DIF)

INFORMATIONS PRATIQUES



Montrond-les-Bains



6 heures
(9h-16h)



Élus et EPCI
(agents si places
disponibles)



15
participants

AU PROGRAMME

- 1 - Définition
- 2 - Remembrement
- 3 - Entretien et conservation des chemins ruraux
- 4 - Domanialité et délimitation
- 5 - Achat / vente / échange
- 6 - Les pouvoirs de police sur les chemins ruraux
- 7 - Valorisation et protection des chemins ruraux

OBJECTIFS

Maîtriser les
différentes
réglementations et
les aspects pratiques
applicables aux
chemins ruraux

Maîtriser l'étendue
des pouvoirs du
maire

S'INSCRIRE À LA FORMATION



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



Connectez-vous à votre Compte Formation AVANT de cliquer sur le lien ci-dessous